

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°26 du 24 juillet 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

relatif à une régie de recettes et une régie d'avances.

Du 4 juin 2009

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ relatif à une régie de recettes et une régie d'avances.

Du 4 juin 2009

NOR D E F F 0 9 1 2 7 2 4 A

Texte modifié :

Arrêté du 31 décembre 2008 (JO n° 14 du 17 janvier 2009 ; texte n° 49 ; signalé au BOC 12/2009. ; BOEM 410.6.1, 508-313) modifié.

Référence de publication : JO n°135 du 13 juin 2009, texte n°48 ; signalé au BOC 26/2009.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 4 juin 2009, le tableau figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 31 décembre 2008 portant institution de régies de recettes et de de régies d'avances auprès d'organismes extérieurs relevant du service d'infrastructure de la défense est modifié comme suit :

ORGANISME DOTÉ D'UNE RÉGIE DE RECETTES et d'avances	ANCIEN MONTANT DE L'AVANCE (en euros)	NOUVEAU MONTANT DE L'AVANCE (en euros)
Direction régionale du service d'infrastructure de la défense de Rennes (Ille-et-Vilaine).	13 800	10 000